

Le 19/05/2025, Saint-André-Lez-Lille

À LA UNE : La mutuelle, aussi appelé « complémentaire santé », est un contrat qui a pour but de compléter, en totalité ou partiellement, les remboursements de l'assurance maladie (Sécurité sociale). Pour rappel, la sécurité sociale rembourse en général, à hauteur de 70% de vos frais de santé.

Exemple :

Aujourd'hui, la consultation chez votre médecin traitant coûte 30€

La sécurité sociale rembourse 70% de cette somme, soit 21€, elle garde 2€ de participation forfaitaire

Votre mutuelle rembourse les 7€ restant.

Attention, certains praticiens appliquent ce qui est appelé « le dépassement d'honoraire ». Dans ce cas, même avec une mutuelle, vous devez payer une partie de la consultation par vous-même.

La mutuelle d'entreprise

Toutes les entreprises ont l'obligation de proposer une couverture santé à ses salariés.

La mutuelle de l'association CAP est « **AESIO Mutuelle** ».

Comment s'affilier ?

Lors de votre embauche, nous vous proposons de vous affilier à la mutuelle de l'association. A savoir la mutuelle est obligatoire. Dans le cas où vous ne souhaiteriez pas être affilié à la mutuelle de l'entreprise, vous devez justifier d'un document prouvant votre adhésion à votre propre mutuelle*.

Votre demande de dispense de mutuelle doit être faite dans les 30 jours suivant votre embauche, auquel cas, vous serez automatiquement affilié à la mutuelle de l'association.

Pour les salariés déjà en poste, vous avez toujours la possibilité d'adhérer à la mutuelle entreprise en contactant le service RH.

*Quels sont les salariés dispensés d'adhésion à la mutuelle d'entreprise ?

- Les apprentis,
- les salariés en CDD de moins de 12 mois,
- les salariés ayant plusieurs employeurs ou les salariés étant sur la mutuelle du/de la conjoint.e,
- les salariés à temps partiel (lorsque la cotisation santé due est au moins égale à 10% de la rémunération brute mensuelle)

SERVICE RESSOURCES HUMAINES Il est également possible d'être dispensé si vous avez déjà une mutuelle personnelle jusqu'à ce que celle-ci arrive à expiration.	INFORMATION RH La mutuelle d'entreprise	
---	---	--

Le coût de la mutuelle entreprise

L'employeur prend en charge 50% du coût de la cotisation mensuelle.

Le coût de base est de 38.08€ soit 19.04€ mensuelle pour le salarié.

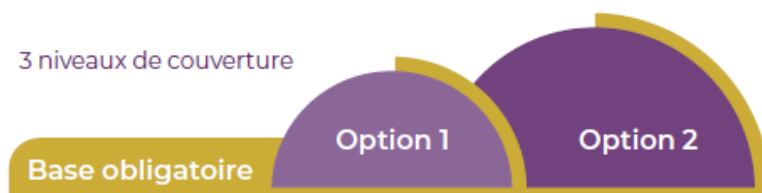
Tout savoir sur Aésio Mutuelle

Une complémentaire santé obligatoire pour les salariés de la CCN ÉCLAT

Les partenaires sociaux de la branche ÉCLAT ont renouvelé leur confiance à AÉSIO mutuelle afin d'assurer le régime frais de santé de vos salariés.

Des garanties conformes à vos obligations conventionnelles

3 niveaux de couverture



Le régime frais de santé de votre branche s'articule autour d'une **base obligatoire et de 2 options**, permettant à vos salariés de bénéficier de meilleurs remboursements en hospitalisation, soins médicaux, optique, dentaire et audiology.

En application de vos obligations conventionnelles, vous devez souscrire à titre obligatoire la base conventionnelle, mais **vous pouvez également choisir de renforcer les garanties de vos salariés en souscrivant une option à titre obligatoire**.

Vos salariés peuvent à **titre individuel et facultatif** améliorer leur couverture en souscrivant une option et faire bénéficier leurs **conjointes et enfants** des mêmes garanties.

Le régime prévoyance de vos salariés

Le régime conventionnel est constitué de garanties qui protègent vos salariés et leur famille :

- Capital décès
- Frais d'obsèques
- Rente éducation
- Rente de survie viagère (si présence d'un enfant en situation de handicap)
- Garantie incapacité
- Garantie invalidité



Vos salariés bénéficient également d'un fonds de solidarité mis en place par la branche, afin de financer des actions collectives ou verser des allocations individuelles à caractère exceptionnel.

Protéger vos collaborateurs en mettant en place une couverture prévoyance et une complémentaire santé collective, c'est l'assurance pour vos salariés de bien se soigner à moindre frais, et pour vous un moyen de les motiver.

AÉSIO mutuelle vous accompagne



Conseils d'experts

Nos conseillers experts en protection sociale **vous accompagnent pour la mise en place et le suivi de votre régime au sein de vos structures.**



Réactivité

Bénéficiez d'une gestion qui vous garantit **les meilleurs délais de traitement** de vos demandes et une qualité de service reconnue.



Services en ligne

Profitez de services facilitants : un espace entreprise en ligne pour gérer les adhésions de vos salariés, suivre vos cotisations, mettre à jour vos données.



Simplification

En prévoyance, le **service Prest'ID** permet la **télétransmission** des décomptes d'Indemnités Journalières de la Sécurité sociale afin de raccourcir les délais de traitement.

L'accès aux soins pour tous

Avec le réseau Carte Blanche

Optique Audio et Ostéo, vos salariés bénéficient d'un large choix de professionnels de santé, d'équipements et de prestations, pour des soins de qualité, au juste prix, partout en France.



Avec le réseau de soins de la Mutualité française, vos salariés ont accès au 1^{er} réseau

sanitaire et social à but non lucratif regroupant 2 800 établissements et services.

Un fonds d'action sociale pour vous accompagner

Un fonds d'action sociale a été créé par vos partenaires sociaux pour les salariés et entreprises qui adhèrent auprès de l'un des organismes recommandés par la branche.

Ce fond propose :

- **Des actions individuelles** : aides ponctuelles pour des dépenses élevées liées à l'état de santé et aides exceptionnelles liées à des situations de vie entraînant des fragilités économiques, sociales ou familiales.
- **Des actions collectives** : destinées aux structures qui souhaitent mettre en place des actions de **prévention**, de **sensibilisation** dans le domaine de la santé et/ou de la **prévention des risques professionnels**.

L'assistance pour faire face aux aléas de la vie

AÉSIO mutuelle a développé un service d'assistance⁽¹⁾ spécifique aux CCN de l'Économie Sociale et Solidaire, accessible 24h/24 et 7j/7 :



Garanties en cas d'**hospitalisation** ou d'**immobilisation** (portage de repas, livraison de médicaments),



Garanties complémentaires en cas de **maternité** : aide à domicile, prise en charge des enfants,



Garanties « **famille** » : soutien scolaire à domicile, prise en charge des ascendants,



Garanties pour **pathologie** lourde.

Pour bénéficier de ce service



Un site internet :
<https://CCN-ESS-AESIO.ima-sante.com>





Partager et défendre les valeurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)

Partenaire naturel et historique de l'ESS, **AÉSIO mutuelle** structure son accompagnement de l'ESS :

- en portant les **valeurs de l'Économie Sociale et Solidaire** auprès de nos adhérents et du grand public,
- en défendant un **modèle social** dans lequel la **santé et l'action sociale** doivent demeurer un **bien commun**,
- en engageant de **nouveaux chantiers** pour enrichir les **emplois de demain** dans l'ESS,
- en abondant les **fonds d'investissement** pour permettre aux structures qui le souhaitent de **changer d'échelle**,
- en s'associant aux **initiatives d'innovations sociales**.

Retrouvez toutes nos coordonnées
sur notre site internet aesio.fr